

Le permis à points

Synthèse générale	Année 2013		Année 2014	
	Données	Ecart en valeur relative / à la même période de 2012	Données	Ecart en valeur relative / à la même période de 2013
Infractions traitées	8235591	- 6,00 %	7866719	- 4,5 %
Points retirés	13526141	- 5,70 %	12577663	- 7,0 %
Nombre de permis au solde nul	85189	- 5,50 %	77288	- 9,3 %
Dont permis probatoires au solde nul	16758	- 5,80 %	14663	- 12,5 %
Capital initial rétabli après 2 ou 3 ans	2887771	+ 20,3 %	2634815	- 8,8 %
Récupération d'un point au bout de 6 mois / 1 an *	5060141	+ 7,10 %	4682208	- 7,5 %

* Sans nouvelle infraction entraînant un retrait de 1 point.

Année	Nb de points retirés en millions
1993	1,2
1994	2,4
1995	2,3
1996	2,8
1997	2,9
1998	2,8
1999	2,9
2000	3,2
2001	3,2
2002	3,1
2003	4,5
2004	6,4
2005	7,5
2006	8,0
2007	9,5
2008	9,5
2009	9,3
2010	10,1
2011	12,1
2012	14,3
2013	13,5
2014	12,5



Le permis à points a été instauré en 1992. Il est constitué au plus d'un capital de 12 points, 6 points pour le permis probatoire. S'inscrivant dans une démarche avant tout pédagogique, l'objectif du système du permis à points est de prévenir l'infraction et sa récurrence, pour un comportement responsable au volant.

12,5 millions de points ont été retirés en 2014, soit une baisse de - 7 % par rapport à 2013. 4,7 millions ont été rétablis (récupération d'1 point au bout de 6 mois ou un an sans nouvelle infraction à retrait de point). Par ailleurs, 2,6 millions de conducteurs ont récupéré leur capital initial après 2 ou 3 ans sans infraction.

Classification par catégorie de points retirés

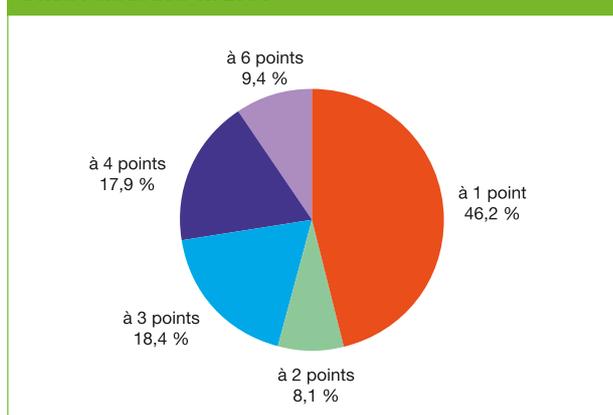
46,2 % des points sont retirés pour des infractions à 1 point. Ces retraits baissent de - 1,5 % par rapport à 2013 mais la situation est contrastée : alors que le nombre de points perdus pour excès de vitesse inférieurs à 20 km/h diminue de - 11,4 % en agglomération, ce nombre augmente de + 3,6 % hors agglomération.

8,1 % des points concernent des infractions à 2 points (tels les excès de vitesse entre 20 et 30 km/h) et 18,4 % des infractions à 3 points (non-port de la ceinture de sécurité, excès de vitesse entre 30 et 40 km/h, franchissement de ligne continue...). Les retraits de 2 points baissent de - 12,1 % et ceux de 3 points de - 14,9 %, en lien avec la diminution de - 16,5 % du nombre de points retirés pour l'usage du téléphone au volant et de - 19,8 % de celles liées au non-port de la ceinture de sécurité.

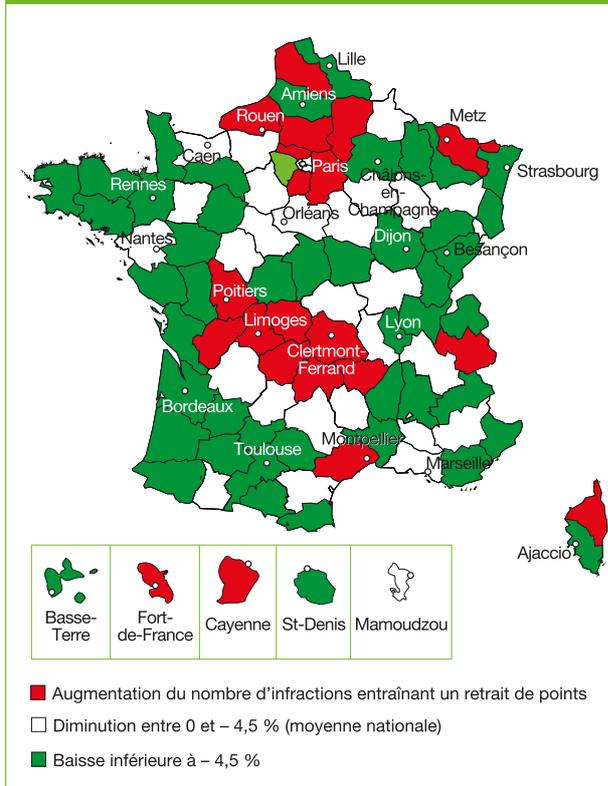
17,9 % des points concernent des infractions à 4 points (non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, circulation en sens interdit, excès de vitesse de 40 à 50 km/h). Leur nombre est en baisse de - 10,4 %, notamment du fait de la réduction du nombre d'infractions relevées pour non-respect du stop ou du feu rouge.

9,4 % des points concernent des infractions entraînant un retrait de 6 points (excès de vitesse de plus de 50 km/h, délit d'alcoolémie...). Leur nombre est en baisse de - 4,2 % en particulier du fait de la baisse de - 5,7 % du nombre de points retirés pour conduite avec alcoolémie et bien que les stupéfiants soient en hausse de + 9,1 %.

Répartition du nombre de points retirés selon l'infraction en 2014



Évolution 2013-2014 du nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points



Permis de conduire invalidés pour solde de points nul

En 2014, 77 288 permis ont été invalidés pour défaut de points, en baisse de - 9,3 % par rapport à 2013. Le nombre de permis invalidés diminue pour les femmes de - 7,2 %, après deux années de hausse, et pour les hommes de - 9,6 %. Ces derniers représentent néanmoins 86,6 % des titulaires des permis invalidés en 2014.

Les permis invalidés pour un motif d'infraction unique concernent 6 841 personnes :

- 4 378 personnes pour la seule infraction de conduite en état d'ivresse ou d'alcoolémie (6 points) ;
- 513 personnes au seul motif de la conduite malgré l'usage de stupéfiants (6 points) ;
- 1 194 personnes pour le seul motif du non-respect du stop ou d'un feu rouge (4 points) ;
- 110 personnes pour le seul motif d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h (6 points) ;
- seules 56 personnes ont vu leur permis de conduire invalidés pour le seul motif d'excès de vitesse de moins de 20 km/h (1 point), contre 41 en 2013.

Restitution de points

2,6 millions de conducteurs ont vu le rétablissement de leur capital initial de 12 points après 2 ou 3 ans sans nouvelle infraction, soit - 8,8 %.

4,7 millions de conducteurs ont récupéré 1 point au terme de 6 mois sans nouvelle infraction, soit - 7,5 %.

En 2014, 20 914 stages ont été organisés, au profit de 326 244 stagiaires soit :

- 11 169 stages en reconstitution du capital de points (stages dits « permis à points ») ;
- 658 stages d'alternatives aux poursuites judiciaires ou en composition pénale (dits « justice ») ;
- 9 087 stages mixtes regroupant des stagiaires « permis à points » et des stagiaires « justice ».

Permis de conduire délivrés

En 2014, 821 194 permis B ont été délivrés ainsi que 106 611 permis A (A1, A2, A).

Temporalité de la sanction

Les données sur les infractions relevées par les forces de l'ordre sont enregistrées dans le mois qui suit l'infraction, les données sur le permis à points correspondent au moment où les points sont effectivement retirés, soit plusieurs mois plus tard :

- pour les contraventions, au paiement de la contravention ou lorsque tous les recours administratifs sont épuisés ;
- pour les délits, lorsque le jugement est prononcé.

Évolution 2013-2014 du nombre de permis de conduire probatoires annulés

